

N° 2 Espace

Communauté de Communes

Communautaire



Janvier 2003

BULLETTIN
D'INFORMATION

Les Marches du Velay

L'Essence de l'Harmonie

Beauzac
La Chapelle d'Aurec
Les Villettes
Monistrol sur Loire
Saint-Pal de Mons
Sainte-Sigolène

En détail

La Taxe Professionnelle Unique

Dossier

Les contrats "Enfance" et "Temps Libres"

Patrimoine Communautaire

Des lieux chargés
de notre histoire

Photos : M. FALIPPON



Les Béates

Un nom bien curieux pour désigner l'abnégation de ces femmes. Ce nom serait issu, comme nous l'affirment Gilbert et Yolande CASANET qui leur ont consacré un opuscule, de la forme latine "beata benedicta a deo" qui signifie "heureuse la bénie de Dieu".

Pas vraiment religieuses puisqu'elles ne prononcent pas de vœux et ne vivent pas astreintes à des exercices de piété particuliers. Ces humbles femmes tiennent une place d'honneur dans l'histoire de notre région. Grâce à elles, les hommes des villages les plus reculés reçoivent les enseignements de la foi. Les Béates apprennent le catéchisme aux enfants et le rappellent aux adultes. Si la maladie vient à s'installer au hameau, la Béate devient infirmière ou garde-malade et conseillère, ou même administrateur, un remède. Elle enseigne aussi les notions d'écriture et de calcul et souvent fournit du travail aux femmes qu'elle a formé à la couture et à la dentelle.

Que demande-t-elle en échange? Une maisonnette avec, en rez-de-chaussée, une salle qui puisse accueillir les villageois et une chambre dans laquelle elle prépare également ses frugales collations. Son salaire est constitué de quelques pommes de terre et de beurre. Ses travaux de dentelle lui rapportent un peu d'argent et sa rétribution pour l'enseignement scolaire qu'elle dispense s'élève à 50 centimes de francs par mois.

Sur la Commune de Sainte-Sigolène, toutes les maisons de Béate, ou presque, ont été rénovées avec l'aide des instances communales et le travail acharné des habitants. Elles sont devenues des lieux de rencontres pour les gens du village. L'une d'entre elles est un bijou, il s'agit de la Maison de Reveyrolles qui a été entièrement restaurée pour devenir aujourd'hui un petit musée retraçant la vie quotidienne et l'œuvre des Béates du 19^{ème} Siècle. L'intérêt est d'autant plus grand que sont présentés les objets personnels de la dernière occupante des lieux dont son lit, sa table et l'horloge qui égrenait les saisons. Les Sigolènois ne peuvent se montrer ingrats. Ils veulent honorer la mémoire de ces femmes tout de noir vêtues, tantôt aimées et parfois redoutées, qui ont tout donné. Comme le déclarait le gardien des lieux : "Nous sommes tous des enfants des Béates".

S'il est un endroit à découvrir lors d'une balade dominicale c'est bien cette maison mais aussi tous les lieux chargés de notre histoire locale et auxquels, après le travail de nos ancêtres, nous devons tant. L'Office de Tourisme des Gorges de la Dunières à Sainte-Sigolène vous guidera dans vos randonnées. Téléphone 04 71 66 13 17.

Dominique FREYSSENET
Commune de Sainte-Sigolène

L'édifice en construction



Nos responsabilités d'élus nous imposent un certain nombre d'obligations. Parmi elles, la gestion de l'espace et de l'environnement mais également la recherche de nouvelles ressources et la participation à la croissance économique. Soyez assurés que cela se fera dans la transparence et la concertation.

Au seuil de cette nouvelle année, je suis heureux de vous présenter le second bulletin de la Communauté des "Marches du Velay". Comme vous le verrez, il traduit fortement les avancées réalisées au cours de ce dernier semestre dans des domaines variés mais constituant les bases de l'édifice en construction.

Décision politique avant tout, le passage à la Taxe Professionnelle Unique ne parle sans doute pas à la grande majorité des citoyens mais reflète la volonté d'une politique fiscale et économique unifiée, lisible par nos partenaires qu'ils soient industriels, commerçants ou artisans.

La presse a largement fait écho au projet de création d'une zone industrielle dont l'emplacement reste à définir. Nos responsabilités d'élus nous imposent un certain nombre d'obligations. Parmi elles, la gestion de l'espace et de l'environnement mais également la recherche de nouvelles ressources et la participation à la croissance économique. Soyez assurés que cela se fera dans la transparence et la concertation. La mutualisation de nos richesses devrait ainsi permettre de donner une dynamique communautaire aux nouvelles compétences qui sont les nôtres notamment en matière d'enfance et de jeunesse.

L'élaboration des contrats "Petite Enfance" et "Temps Libres", signés avec la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Loire, a été l'occasion de rencontres fructueuses avec les associations qui œuvrent dans ce secteur. Je tiens à remercier chaleureusement bénévoles et professionnels de ces structures pour leur participation à ces échanges que nous souhaitons renouveler. La création d'un poste de coordonnateur chargé de mettre en place ces contrats et de suivre la politique "Enfance Jeunesse" de la Communauté devrait contribuer à tisser des liens solides entre tous les partenaires.

L'édification des "Marches du Velay" est désormais bien entamée. Pour se poursuivre avec succès, elle se doit de prendre en compte les sensibilités et particularités de chacun, individu ou collectivité. De nouvelles décisions viendront étoffer dès 2003 notre Communauté, nous y travaillons d'ores et déjà avec constance et détermination.

Dans l'attente de leur concrétisation, je vous adresse en mon nom, en celui du Conseil Communautaire et du personnel, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité dans les "Marches du Velay" unies et solidaires.

Louis SIMONNET

Président de la Communauté de Communes
Maire des Villettes

La Taxe Professionnelle Unique

Créer une véritable synergie économique

Par délibération du 7 Novembre 2002, le Conseil Communautaire, affirmant sa volonté de travailler ensemble, a institué la Taxe Professionnelle Unique. Cette taxe faisait jusqu'alors l'objet d'un prélèvement opéré par la Commune d'implantation avec un taux déterminé par cette dernière, et d'une fiscalité dite additionnelle d'un taux de 0,535 % prélevée par la Communauté de Communes.

À compter du 1^{er} Janvier 2003, la Communauté de Communes se substituera aux Communes membres pour la levée de la Taxe Professionnelle sur son territoire. Cette taxe sera la seule ressource fiscale de la Communauté de Communes et sera prélevée sur la base d'un taux unique qui s'appliquera sur l'ensemble du périmètre intercommunal. Pour ce faire, un processus d'unification des taux permettra, à partir des taux communaux disparates, de parvenir, au bout de cinq ans, à l'application du taux unique de Taxe Professionnelle de 10,96 %.

Communes	Taux 2002	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005	Taux 2006	Taux 2007
Beuzac	10,24 + 0,54 = 10,78	10,82	10,86	10,90	10,93	10,96
La Chapelle d'Aurec	10,73 + 0,54 = 11,27	11,21	11,15	11,09	11,03	10,96
Monistrol sur Loire	12,31 + 0,54 = 12,85	12,47	12,09	11,71	11,33	10,96
Saint-Pal de Mons	9 + 0,54 = 9,54	9,82	10,10	10,38	10,67	10,96
Sainte-Sigolène	9,87 + 0,54 = 10,41	10,52	10,63	10,74	10,85	10,96
Les Villettes	10,58 + 0,54 = 11,12	11,09	11,05	11,02	10,99	10,96

Ce taux de 10,96 % sera très attractif pour l'accueil des entreprises artisanales et industrielles. Il se situera à un niveau très inférieur à ceux des Communautés de Communes, ou Communautés d'Agglomérations, de taille comparable à la nôtre.

De leur côté, les Communes percevront uniquement la fiscalité "ménages" : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. Elles recevront une attribution de compensation qui correspondra au produit de taxe professionnelle perçu en 2002, diminué du produit des taxes "ménages" que la Communauté de Communes percevait. Ce reversement constitue, en outre, une mutualisation du risque économique pour les Communes car son montant est garanti même si une entreprise venait à disparaître du territoire communal.

L'institution de cette Taxe Professionnelle Unique évitera la concurrence fiscale entre les Communes qui jusqu'alors appliquaient des taux différents. La mise en place de la T.P.U. va également instaurer une réelle solidarité communautaire. "Les Marches du Velay" vont ainsi créer une synergie économique en bâtissant un nouveau projet global orienté vers un développement durable créateur d'emplois, et la mise en place de nouveaux services à la population.





Guy GRANGER
Président de la Commission
Maire de Monistrol sur Loire

- Administration générale
- Finances
- Personnel
- Communication



Daniel ROUX
Président de la Commission
Maire de St Pal de Mons

- Aménagement de l'espace
- Développement économique

Le choix important de cette deuxième année d'intercommunalité restera sans aucun doute celui du taux unique de la taxe professionnelle (T.P.U.) sur l'ensemble des Communes.

Les compétences

Afin d'obtenir de l'État une dotation bonifiée d'intercommunalité, il a été décidé que le Communauté de Communes exercera, à partir de 2003, quatre compétences parmi les cinq possibles.

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace
- La politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions en faveur des logements des personnes défavorisées
- L'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement).

L'aménagement et l'entretien des voiries n'ont pas été retenus.

C'est une étape importante de la construction communautaire qui permettra de doter cette structure de moyens financiers à la dimension de nos ambitions communes.

T.P.U. et développement

Notre projet de développement économique communautaire a d'autant plus de chances d'aboutir que le choix fiscal se porte à présent sur la Taxe Professionnelle Unique. Ce développement ne se résume pas seulement à la réalisation d'une zone ou à l'implantation d'une entreprise. C'est la raison pour laquelle un canevas de travail a été mis en place.

■ Les partenariats

L'objectif est d'établir des partenariats, par un rapprochement, avec l'ensemble des Chambres Consulaires, la S.A.F.E.R.*, les collectivités territoriales tels que le département ou la région et les services de l'État.

■ Le diagnostic

À ce jour, hormis deux ou trois lots, les zones industrielles des six communes sont complètes.

■ Le choix du territoire

Le choix devra se faire en fonction de l'existence d'infrastructures de communication et de services proches, tout en tenant compte de l'habitat existant.

■ L'étude de faisabilité

Un bureau d'étude sera choisi et sa mission constituera à recenser les activités existantes du secteur et des surfaces disponibles à la vente. Il s'agira ensuite d'établir un plan, un état parcellaire, de soumettre un avant-projet de découpage et de chiffrer le coût global de l'opération. Suivra ensuite une étude d'impact paysagère.

Nous souhaitons mettre ce développement économique en ordre de marche car, malgré la mondialisation, les entreprises sont ancrées dans un territoire économique mais également géographique et social. Il est de notre responsabilité d'élus de mettre en place tous les outils nécessaires afin que cette nouvelle zone soit efficace, accueillante et dynamique, à l'image de celles existant dans nos Communes.

* Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural.

La collecte des Ordures Ménagères



Daniel PELISSIER
Président de la Commission
Maire de La Chapelle d'Aurec

- Environnement
- Logement
- Cadre de Vie

Depuis le 1^{er} Octobre dernier, la collecte des ordures ménagères est effectuée par les services de la Communauté de Communes. Trois nouveaux circuits, correspondant à trois secteurs de collecte du territoire communautaire, ont été mis en place. La collecte actuelle ne concerne que les ordures ménagères. Il appartiendra à la Commission "Environnement" d'examiner par la suite les autres solutions possibles en ce qui concerne tous les autres types de déchets. Des ajustements vont être faits sur les circuits. Rappelons ici que la Communauté a décidé de prendre en charge la collecte plutôt que de la confier à un prestataire privé afin d'être au plus près de la population des "Marches du Velay".

L'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères s'avérait nécessaire.



Beauzac
La Chapelle d'Aurec
Les Villettes

Marcel VASSEL, Jacques PAYRARD
et Gilles TESSIER.

Lundi Beauzac bourg et le secteur sud de Monistrol sur Loire.
Mardi Les Villettes, Vaubarlet et le marché de Sainte-Sigolène.
Mercredi Beauzac villages nord et sud.
Jeudi La Chapelle d'Aurec
Vendredi Beauzac bourg et le secteur nord de Monistrol sur Loire.

Sainte-Sigolène
Saint-Pal-de Mons

Christian COLOMBET, Pierre CORNILLON
et Hervé FERRATON.

Lundi Saint-Pal-de-Mons, villages nord.
Mardi Centre bourg de Sainte-Sigolène
Mercredi Cartons des commerces de Monistrol et de Sainte-Sigolène.
Saint-Pal de Mons, villages sud.
Jeudi Bourg de Saint-Pal de Mons, Lichemialle et les villages
de Sainte-Sigolène.
Vendredi Centre bourg de Sainte-Sigolène.

Monistrol sur Loire

Patrick BERTHET, Michel COLLANGE
et Jean-Paul VARENNE.

Lundi Centre ville et zone sud.
Mardi Zone nord.
Mercredi Centre ville et écarts.
Jeudi Zone sud.
Vendredi Centre ville et zone nord.



Réunion avec le directeur général des services et les élus lors de la réception du nouveau véhicule.



Michel JANUEL
Président de la Commission
Maire de Sainte-Sigolène

- Travaux
- Moyens techniques

Pour que la Communauté de Communes puisse mener à bien sa mission dans des conditions optimales, les Communes de Beauzac, Monistrol sur Loire, Saint-Pal de Mons et Sainte-Sigolène, ont accepté de lui céder pour un montant d'un Euro les bennes à ordures dont elles disposaient. Toutefois, afin d'amorcer le processus de renouvellement d'un parc de véhicules déjà anciens, l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères s'est avérée nécessaire. La commission d'appel d'offres a porté son choix sur un véhicule Mercedes-Benz équipé d'une benne Grange pour un montant de 93 613,69 Euros hors taxes. La balayeuse aspiratrice, également cédée pour un Euro par la Commune de Monistrol sur Loire, est venue compléter ce service de salubrité.

Pourtant, force est de constater que la situation actuelle n'est guère satisfaisante et qu'il devient urgent de doter la Communauté de Communes de locaux techniques appropriés le plus rapidement possible. En effet, si les services administratifs peuvent encore se satisfaire de l'espace actuel, il n'en est pas de même pour les services techniques qui sont momentanément accueillis dans les locaux des services techniques de Monistrol et de Sainte-Sigolène. La Commission étudie actuellement différentes solutions et devrait se prononcer sous peu.



La balayeuse aspiratrice



Le Personnel

Pour assurer ce service, il a été nécessaire de créer trois équipes composées d'agents précédemment employés dans les Communes membres des "Marches du Velay".

Pascal JOUMARD, chauffeur de la balayeuse aspiratrice, assure le nettoyage des voiries des six communes grâce à des interventions régulières. L'aspiration des avaloirs, qui permet une bonne évacuation des eaux, sera entreprise dans chaque Commune.

L'équipe technique communautaire est encadrée par Jean-Paul GAUCHER qui a également en charge l'entretien des véhicules avec Alain CHOMAT. Ces deux agents complètent régulièrement les équipes notamment durant les congés.



L'Enfance

Réalisations et Projets

Les Centres de Loisirs Sans Hébergement

Ces centres sont des lieux d'accueil à la journée pour les enfants. La plupart des Communes membres des "Marches du Velay" en possèdent un. Pour mieux comprendre leur fonctionnement, portrait de celui de Saint-Pal de Mons.

Le Centre de Loisirs de Saint-Pal de Mons fonctionne actuellement dans les salles socio-culturelles du gymnase. Les activités ont lieu le mercredi, durant les vacances scolaires y compris l'été pendant six semaines. En 2001 le centre a accueilli 115 enfants. Une directrice et une animatrice sont employées à l'année et dix animateurs B.A.F.A. ou stagiaires sont recrutés pour les périodes de vacances. Un projet de création est à l'étude qui verrait la réalisation d'un centre dédié à la petite enfance qui comprendrait le centre de loisirs, un relais d'assistantes maternelles, une crèche, une halte-garderie et une salle de restauration.



Le "Contrat Enfance"

Le "Contrat Enfance", signé entre la communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales, est un contrat d'objectifs et de co-financement qui aide à la mise en place d'un accueil de qualité pour les enfants de moins de six ans. Ce contrat va favoriser la réalisation de plusieurs actions d'importance sur le territoire communautaire. Il est avec le "Contrat Temps Libres" l'aboutissement d'un choix politique fort en direction des enfants et des adolescents.

- La création d'une crèche halte-garderie à Saint-Pal de Mons.
- L'augmentation de la capacité d'accueil des crèches de Monistrol sur Loire et Sainte-Sigolène et du Centre de Loisirs de Saint-Pal de Mons grâce à la construction de nouveaux locaux.
- L'extension du Relais d'Assistantes Maternelles à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.
- L'aménagement des locaux de tous les Centres de Loisirs de la Communauté de Communes pour l'amélioration de l'accueil des enfants de moins de six ans notamment par la présence de personnel formé à la petite enfance.



Le Contrat "Temps Libres"



Temps

Parallèlement au "Contrat Enfance", la Communauté de Communes a signé, pour une durée de trois ans renouvelables, un contrat "Temps Libres" avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat concerne les actions menées en direction des enfants et adolescents de plus de six ans.

Un "Contrat Temps Libres" s'élabore autour de trois thèmes principaux que sont l'accueil, l'épanouissement et l'éveil à la citoyenneté. L'objectif est de favoriser l'intégration des enfants dans la société grâce à des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école. Il s'agit également d'assurer le développement d'activités attractives et accessibles, et d'en ouvrir plus largement l'accès aux enfants et adolescents qui, pour des raisons socio-culturelles ou socio-économiques, ne peuvent y accéder. Enfin, pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents, offrir aux enfants, en dehors du temps scolaire, un accueil de qualité. La signature de ces deux contrats va aussi permettre de conduire une réflexion sur l'opportunité de la création de Centres de Loisirs sur les Communes de la Chapelle d'Aurec et des Villettes.

Dans le cadre de ce contrat, différentes actions vont être menées par les services communautaires.

- La reprise des engagements formalisés dans le seul "Contrat Temps Libres" existant jusqu'alors sur le territoire communautaire, celui de la Commune de Beauzac : création d'un Centre de Loisirs dédié aux adolescents, création d'un atelier multimédia dans le cadre du Centre de Loisirs Cap'Évasion...
- La mise en place de nouvelles actions grâce à la construction de nouveaux locaux dédiés à l'accueil de la jeunesse sur la Commune de Saint-Pal de Mons.
- L'organisation de transports qui permettront aux enfants de fréquenter les Centres de Loisirs existants sur l'ensemble du territoire communautaire.
- La mise en place de tarifs en adéquation avec les revenus des familles.

Libres



Daniel PELISSIER
Président de la Commission
Maire de La Chapelle d'Aurec

- Environnement
- Logement
- Cadre de Vie

Petit patrimoine

Au cours de la dernière réunion de la Commission, M^{elle} Manon BLACHON a présenté l'excellent travail de recherche et de synthèse qu'elle a effectué sur l'ensemble du territoire communautaire concernant le petit patrimoine ayant un rapport à l'eau. Ce rapport indique que des travaux de rénovation pourraient être réalisés par les services communaux ou par des associations de réinsertion. Chaque Commune assurera le montage des dossiers qui seront ensuite validés par la Commission. L'inventaire réalisé représente un important document dont les frais de reproduction par document s'élèvent à 487 Euros. L'original est tenu à disposition au siège de la Communauté de Communes. Le prochain projet, qui sera évoqué en Février 2003, consistera en la création d'un circuit touristique.

Politique du logement et Cadre de Vie

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 16 Mai 2002, a adopté la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. La Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Loire assurera la conduite d'une étude pré-opérationnelle indispensable au démarrage de cette opération.



Le Pinet à Saint-Sigolène



La Chapelle d'Aurec



Le Cluzel à Saint-Pal de Mons



Le Lavoir de Praisles à Monistrol sera prochainement rénové

Le Petit Patrimoine...

Dans le cadre de sa formation au Brevet de Technicien Supérieur Agricole qu'elle suit au lycée d'Yssingeaux, Manon BLACHON a effectué un stage au sein de notre Communauté de Communes. Elle s'intéresse tout particulièrement au petit patrimoine qui signe nos villages et nos paysages et a inventorié pour "Les Marches du Velay" toutes les constructions liées à l'eau et situées sur le territoire communautaire.

par Manon BLACHON

"Nombre de villages ont vu au cours de ces dernières années leurs fontaines ou leurs moulins tomber en ruine. C'est alors l'authenticité, l'identité mêmes des sites qui sont menacées. Le patrimoine est l'affaire de tous. Bien sûr les Communes ont à charge le patrimoine public, mais les efforts qu'elles peuvent faire pour leur préservation, leur entretien ou leur aménagement n'auront de sens véritable que si les habitants eux-mêmes perçoivent l'intérêt de leur propre patrimoine en s'associant à ce travail. Car il n'y a pas un patrimoine mais un ensemble bâti qui forme un tout. L'action de chacun, lorsqu'il s'agit de construire une maison ou d'aménager un terrain, a une répercussion sur l'ensemble.

J'ai réalisé une première semaine de stage, en Avril dernier, qui m'a permis de faire connaissance avec les différents acteurs de la Communauté de Communes, des Offices de Tourisme et des Sociétés d'Histoire. C'est en Juin que j'ai procédé à l'inventaire des puits, des fontaines, des abreuvoirs, des moulins et des lavoirs. Ce travail, qui n'avait jamais été fait auparavant, s'est concrétisé sous la forme d'un ouvrage composé de photos et de descriptifs.

Je réfléchis aujourd'hui à la création d'une carte touristique de la Communauté de Communes qui permettrait d'aller à la découverte de ce petit patrimoine."

L'Eau

Des puits au Puisatier

Textes "Les Amis du Vieux Beauzac"

Les Puits

L'eau est la base de la vie et aux siècles passés il n'y avait pas de réseau d'eau potable. Les villages se formaient alors là où se trouvaient les sources et des puits communaux étaient construits. Ces puits étaient cylindriques et bâtis en pierre sèche. Ils pouvaient atteindre plus de dix mètres de profondeur et étaient recouverts d'une petite construction, souvent protégée par une porte, agrémentée d'un toit à une pente ou d'un toit pointu parfois surmonté d'une croix. Un treuil en bois, enroulé d'une chaîne ou d'une corde de laquelle on accrochait un seau, permettait le puisage de cette eau si précieuse.

Alors que certains propriétaires faisaient creuser leur propre puits lorsqu'une source se situait sur leur terrain, d'autres partageaient le même puits lorsqu'il était situé en limite de propriété. Ces puits, communs à deux propriétaires étaient alors encastrés dans le mur mitoyen. Les caprices ou privilèges de ces eaux souterraines ont parfois permis de creuser des puits à l'intérieur des habitations et lorsque l'eau affleurait le sol, et que la pente permettait un écoulement naturel, la fontaine remplaçait alors le puits.



Le Lavoir de Cublaise aux Villettes

Tous ces puits, peu utilisés de nos jours, font partie de notre petit patrimoine et doivent être consciencieusement restaurés. Un jour, peut-être, serons-nous amenés à utiliser de nouveau cette eau douce que nous consommons trop souvent sans prendre la mesure de sa valeur.

Histoire d'un puisatier

Entre 1900 et 1950, au village de Vaures, près de la Loire que l'on traversait sur un pont suspendu, vivait Claude ROYER. Il était tout à la fois agriculteur, maçon, sabotier et puisatier. Je me souviens de lui lorsque dans ma plus tendre enfance je le voyais transformer en sabot un simple morceau de bois. Petit, une moustache, l'œil vif, il était habile de ses mains. Avec l'art et la manière, son métier de puisatier l'entraîna à construire soixante dix neuf puits dont un seulement ne fonctionna jamais. Le directeur de la papeterie de Pont de Lignon avait à l'époque ordonné que l'on creuse à un endroit précis. Après un dur labeur il fallu bien se rendre à l'évidence : à 11,60 mètres il n'y avait pas une goutte d'eau. Les travaux cessèrent. Claude ROYER vécut là son seul échec. Les soixante dix huit autres puits ont été construits à Beauzac et dans les Communes environnantes. On peut citer entre autres les puits privés des propriétés BERNAUD à Vaures, PRORIOL à Bransac, SUDRA dans le village de Rousson, mais également les puits communaux du Monteil et de la Nauthe. Ces puits ont été réalisés à la demande de Monsieur le Maire Mathieu PRORIOL qui, avec son pendule, faisait alors office de sourcier.

Chaque forage nécessitait de la main d'œuvre car, à l'époque, point de pelleteuse... Claude ROYER savait s'entourer de bras musclés et compétents, et ses plus fidèles compagnons, Clément OLIVIER du village de Vaure et Pierre LIOGIER de CHEVALIER ont, avec lui creusé encore et encore pour offrir à tous une eau limpide. Alors, si vous passez près d'un puits, pensez à cette histoire et dites-vous que peut-être, Claude ROYER...



Le puits Arthaud à Beauzac

Manifestations

Janvier

Vendredi 17

SPECTACLE GRAND ÉCRAN : "Monsieur Chasse". Théâtre de boulevard avec CHEVALIER et LASPALES. Espace des Remparts de Beauzac à 20 h 30.

Samedi 25

SOIRÉE KARDESH. Lorsqu'un orchestre turc rencontre un orchestre français. Musique, danse et buffet à la M.J.C. de Monistrol.

Vendredi 31

3^{èmes} THÉÂTRALES de Sainte-Sigolène. Représentations de théâtre amateur au cinéma "Le Foyer".

Février

Samedi 1^{er}

■ CONCERT CHORAL avec "Les Baladins sans Mesure" et une chorale de Brioude. Amphithéâtre du Lycée L. de Vinci de Monistrol à 20 h 30.

■ CONCERT au profit des "Restos du Cœur" à St Pal de Mons.

Samedi 1^{er} et Dimanche 2

■ FOLIES COMMERCIALES D'HIVER avec l'U.C.A.M. au Château des Évêques à Monistrol.

■ 3^{èmes} THÉÂTRALES de Sainte-Sigolène. Représentations de théâtre amateur au cinéma "Le Foyer".

Samedi 15

CONCERT avec le groupe SABAYO à 20 h 30 à la M.J.C. de Monistrol.

Vendredi 21

SPECTACLE SUR GRAND ÉCRAN. Concert de solidarité avec les sinistrés du Gard. J.J. GOLDMAN, F. CABREL, MAURANE, ZAZIE... Espace des Remparts de Beauzac à 20 h 30.

Samedi 22

"MATT'IMITATION". Spectacle de Mathieu FREYSSENET, jeune imitateur monistrollien à 20 h 30 à la M.J.C. de Monistrol.

"Les Marches du Velay"

Avenue J. Martouret
43120 Monistrol sur Loire

Tél. 04 71 61 74 34

Fax. 04 71 61 74 38

E mail : accueil@lesmarchesduvelay.fr

Mars

Les 7 & 8, 14 & 15, 21 & 22

THÉÂTRE avec la troupe "Qu'en dira t'on" à Saint-Pal de Mons.

Du vendredi 21 au Dimanche 30

SEMAINE CHINOISE : conférences, expositions, spectacles, gala des arts martiaux, danse, repas... à la M.J.C. de Monistrol

Vendredi 21

SPECTACLE SUR GRAND ÉCRAN. "Le Barbier de Séville". Opéra de Rossini dans une mise en scène contemporaine de Coline SERREAU à l'Opéra Bastille de Paris. Espace des Remparts de Beauzac à 20 h 30.

Samedi 29

CONCERT de l'Ensemble Vocal à 20 h 30 à l'Espace des Remparts de Beauzac.

Samedi 29 & Dimanche 30

SALON DE LA MAQUETTE ET DU MODÉLISME avec "Monistrol Animation" au Château des Évêques à Monistrol.

Avril

Samedi 5 et Dimanche 6

TROUVAILLE DES REMPARTS avec le Comité de Jumelage à l'Espace des Remparts de Beauzac.

Du 9 au 26

EXPOSITION PHILATHÉLIQUE sur la Norvège avec "Monistrol Philathélie" au Château des Évêques à Monistrol.

Samedi 12

CONCERT et bal traditionnel sur le thème "Musiques du Maghreb" avec comme invité "Trio Samad" à Saint-Pal de Mons.

Dimanche 13

"VIROLOUP" du Tennis Club aux Villettes.

Dimanche 20

THÉÂTRE du Club des Loisirs aux Villettes.

Mai

Jeudi 8

VIDE GRENIER et marché des produits du terroir à la Chapelle d'Aurec.

Vendredi 16

SPECTACLE SUR GRAND ÉCRAN. "Henri DÉS à l'Olympia". Le chanteur préféré des enfants revient pour le plaisir de tous. Espace des Remparts de Beauzac à 9 h 30 et 14 h 30.

SPECTACLE SUR GRAND ÉCRAN. "Le Fabuleux Destin de Monsieur RAFFARIN". Spectacle de chansonniers avec J. MAILHOT, J. AMADOU, J. ROUCAS... En direct du "Théâtre des deux Ânes" de Paris. Espace des Remparts de Beauzac à 20 h 30.

Dimanche 18

VIDE GRENIER et marché des artisans à Saint-Pal de Mons.

Vendredi 23 & Samedi 24

THÉÂTRE avec les "Crocodiles" et les "Croc'idoles" à 20 h 30 à la M.J.C. de Monistrol.

Juin

Les 7 & 8, 14 & 15, 21 & 22

THÉÂTRE. Spectacle des "Saints-Crocs" à la M.J.C. de Monistrol.

Samedi 21

FÊTE DE LA MUSIQUE à Monistrol sur Loire, Saint-Pal de Mons et Beauzac.

Du vendredi 27 au Dimanche 29

FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE JEUNES "Monistrol sur Scène XVI" à la M.J.C. de Monistrol.

Samedi 28

GALA MUSICAL avec l'Accordéon Club 43, à la Salle Polyvalente de Beauzac à 20 h 30.

Dimanche 29

BALADE DES PRODUITS DU TERROIR avec le Comité de Jumelage à Beauzac.